

TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

119

Jeudi 01 février 2018

A la Une

France urbaine reçue par la ministre des Solidarités et de la santé, Agnès Buzyn



Une délégation de France urbaine emmenée par le président **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse et président de Toulouse métropole et composée d'**André Rossinot**, président de la métropole du Grand Nancy, secrétaire général et **Jean-Louis Fousseret**, maire de Besançon, président de la communauté d'agglomération du Grand Besançon et premier vice-président a rencontré, mercredi 24 janvier, **Agnès Buzyn**, ministre des solidarités et de la santé.

L'occasion de revenir sur les problématiques de désertification médicale, la ministre reconnaissant que ce sujet ne concernait pas seulement les territoires ruraux mais aussi les grandes villes, dont Paris. Regrettant que le numerus clausus pour l'accès à l'exercice de la médecine ait été restreint dans les années 90, **Agnès Buzyn** a averti qu'il faudrait être patient avant de retrouver - sans doute seulement à l'horizon 2030 - un nombre de médecins suffisant, pour répondre aux besoins de la population.

Pointant les avancées et opportunités que présentent, dès aujourd'hui et pour l'avenir, la télémédecine et la chirurgie virtuelle, les participants de la réunion ont indiqué de concert que les médecins avaient une forme de responsabilité territoriale. La ministre a, du reste, précisé que les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) avaient vocation à changer progressivement leurs pratiques et se rapprocher des élus et professionnels de santé des territoires. C'est en ce sens qu'**Agnès Buzyn** convoque chaque mois les directeurs d'ARS, pour les inviter à changer de logiciel et de méthodes d'action.

Il a été rappelé, par ailleurs, l'importance de responsabiliser l'ensemble des acteurs et de les faire travailler ensemble : la ministre a insisté, à ce sujet, sur les vingt-six mesures gouvernementales de la stratégie nationale de santé 2018/2022, présentée en octobre dernier. Elle a aussi répondu favorablement à la demande des élus de France urbaine de soutenir davantage les contrats locaux de santé (CLS), sachant qu'un tiers du territoire est couvert par ce dispositif.

Les CLS ont, en effet, vocation à être des outils de contractualisation pleins et entiers entre les élus et les ARS. Dans ce domaine comme dans d'autres, les frontières municipales n'ont plus beaucoup de sens, alors que c'est à l'échelle des bassins de vie et d'habitat que doivent s'envisager les politiques de santé du futur.

Interrogée sur ce point précis, **Agnès Buzyn** a, en outre, signalé qu'elle n'entendait pas associer son nom à une loi, privilégiant le dialogue, la conviction et la pédagogie avec l'ensemble des élus, professionnels, acteurs publics et privés du secteur.

Enfin, il est à noter que France urbaine sera représentée lors de l'installation du comité de pilotage Accès aux soins, sous l'autorité de la ministre, mardi 6 février prochain : c'est **Valérie Jurin**, adjointe au maire de Nancy et vice-présidente à la métropole du grand Nancy qui représentera, à cette occasion, l'Association.

Ci-après la note préparatoire à l'entretien avec la Ministre.

Contact : [Emmanuel Heyraud](#)

Act'Urbaines

[Lancement d'un groupe de réflexion sur l'alimentation et les stratégies alimentaires territoriales au sein de France urbaine](#)

01 février 2018



Le 26 janvier 2017, France urbaine réunissait une cinquantaine de personnes à l'occasion du lancement de sa dernière publication, « [Villes, agriculture et alimentation : expériences françaises](#) ». Cette publication, désormais disponible en français et en anglais, qui dresse un panorama des initiatives développées par les villes et métropoles françaises dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. A l'issue de cette réunion, il était décidé de créer un groupe de réflexion pour prolonger le travail engagé par France urbaine et ses membres.

Cette réunion a été rythmée par les interventions d'**Henri Rouillé d'Orfeuille**, membre de l'académie d'Agriculture, membre de Résolis, sur les systèmes alimentaires et l'alliance des territoires, d'**Hélène Hampartzoumian**, chargée de mission auprès de la



délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales du MEAE, afin de présenter l'appel à projet « Alimentation et agriculture durables » et de **Christine Weill**, du réseau Vivapolis.

Mais, au-delà de ces différentes interventions, la rencontre du 26 janvier revêtait un double objectif : présenter cette publication aux contributeurs et à l'ensemble des membres de France urbaine, d'une part, et, d'autre part, réfléchir aux suites à donner au travail de réflexion engagé par ces derniers dans le cadre de l'association.

Ont ainsi été présentés les principaux enseignements de la publication, à savoir :

- Le constat d'une véritable prise de conscience des collectivités face aux différents défis qui se posent à elles (environnementaux, sociétaux, sanitaires, foncier, économique,...), ainsi que leur réactivité et leur engagement au travers des stratégies territoriales qu'elles mettent en place et des actions qui en découlent ;
- L'existence d'un lien fort entre les stratégies alimentaires territoriales et l'alliance des acteurs (publics / privés et urbains / ruraux : autres niveaux de collectivités, pays, pôles métropolitains, agences de l'Etat, chambres d'agriculture, monde de la recherche, professionnels de l'aménagement, syndicats agricoles, citoyens, associations,...). Cette alliance des acteurs se décline différemment sur les territoires : création d'un CGADD, co-pilotage du PAT, ...
- Les facteurs de réussite d'un projet sont nombreux et divers : l'association et l'implication des acteurs du territoire et des habitants, le portage politique et l'engagement financier des collectivités concernées, la mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers, l'expertise des acteurs techniques, la prise en compte des potentialités du site et du contexte, l'évaluation ex post,

L'évocation de ces enseignements a suscité de nombreuses réactions positives chez les participants, qui ont souligné la nécessité de travailler sur plusieurs sujets liés à la question des stratégies alimentaires territoriales : les espaces tests agricoles, la création de lien entre l'urbain / le rural, les agriculteurs et les consommateurs, les agriculteurs et les collectivités, la création de liens gagnant / gagnant entre les bassins de consommations et les bassins de production, la protection des ressources en eau et la qualité de l'eau, la gestion, la raréfaction et l'optimisation du foncier, la restauration collective, la relation des territoires aux acteurs de la grande distribution,

Compte tenu de la diversité des acteurs impliqués sur le sujet, il a été convenu de donner la priorité, dans un premier temps, à 4 pistes de travail correspondant aux missions et au rôle historique de France urbaine :



- La défense des intérêts des collectivités dans le cadre de l'élaboration des normes nationales ;
- Le partage d'information et d'expériences
- la valorisation des actions des collectivités urbaines à l'international
- La construction d'un plaidoyer, en lien avec Régions de France, en faveur des territoires sur la scène internationale

Le nouveau groupe de réflexion de France urbaine sera chargé de travailler sur ces questions dans les semaines à venir.

Contact :

[Kader Makhoulouf](#)

[Chloé Mathieu](#)

[Migrants : France urbaine organise les échanges en vue de formuler des propositions sur le projet de loi Asile et immigration](#)

01 février 2018



Dans la suite de [l'audition du député du Val d'Oise, Aurélien Taché](#), le 14 décembre, chargé de rédiger un rapport, à la demande du premier ministre, visant à refonder la politique publique d'intégration, France urbaine a organisé, le 25 janvier dernier, dans ses locaux, une réunion de travail, afin de procéder à un état des lieux des politiques locales d'accueil des migrants et des problématiques rencontrées sur les territoires. A l'initiative de cette session d'échanges figurent les élus de Strasbourg et Nantes, particulièrement impliqués sur le dossier et signataires, avec les maires de Grenoble, Bordeaux, Toulouse, Rennes et Lille, d'une tribune, parue dans [le Monde du 16 décembre 2017](#), interpellant l'Etat sur sa politique d'accueil et d'accompagnement des réfugiés et migrants. Un projet de loi dit "Asile et immigration" devrait être présenté en conseil des ministres d'ici le mois de mars.

A Strasbourg, le dialogue avec l'Etat s'avère de qualité, avec des réponses globalement dignes apportées aux personnes et familles. La métropole est très engagée, avec plus de 8 000 places mises à disposition et 3 millions d'euros mobilisés. L'accompagnement des ménages aux droits incomplets y est une priorité.

A Nantes, alors qu'un centre d'accueil d'une centaine de places a été récemment ouvert, se pose la question des mineurs isolés étrangers (MIE) et des squats régulièrement évacués par l'Etat, alors que le dispositif 115 souffre d'embolie.

A Lille, où le réseau associatif est particulièrement structuré, les flux de migrants et réfugiés sont constants,



avec la route de Calais. Des solutions sont trouvées pour les réfugiés ayant un statut, en matière de logement (souvent dans le diffus), de scolarisation, d'accès à la langue et aux droits communs. Les migrants économiques sont nombreux sur la métropole européenne de Lille (MEL) et répondent, dans certaines circonstances, aux besoins du marché du travail local. La coordination avec l'Etat s'avère insuffisante.

A Toulouse, où des familles roms sont installées dans le diffus dans des logements appartenant aux bailleurs sociaux, est observée ces derniers mois une nette augmentation des personnes et ménages demandant l'asile. L'Etat est réputé sur le département particulièrement strict dans l'instruction des dossiers. Beaucoup de familles avec enfants, d'origine albanaise sont arrivées récemment sur le territoire, avec un statut de migrants économiques. Un gymnase de la ville a été réquisitionné, qui restera ouvert jusqu'au 31 mars (fin de la trêve hivernale). Il n'en reste pas moins une saturation des centres d'hébergement sur la ville, avec de nombreuses nuitées à l'hôtel et la situation inextricable de familles à droits incomplets.

A Rennes, il est observé une augmentation des arrivées de familles d'origine albanaise et tchétchène. Les réfugiés trouvent dans l'ensemble des solutions en matière de logement, même s'il demeure des difficultés avec les primo-arrivants et les mineurs isolés étrangers. A noter la générosité de particuliers qui accueillent à leur domicile des familles. Les relations avec le préfet sont assez tendues sur ce dossier. La mairie invite migrants et réfugiés à participer à la vie sociale, sportive et culturelle du territoire.

A Bordeaux comme ailleurs, les volumes des personnes concernées, notamment en provenance d'Albanie, d'Afrique, de Roumanie et de Bulgarie sont en augmentation, avec des problématiques de squats à gérer au quotidien ainsi que d'accompagnement de mineurs. Le 115 est saturé, d'où la mobilisation du parc social et municipal. La préfecture a été contrainte de coopérer avec la ville, avec des incertitudes quant au positionnement du nouveau préfet.

A Paris, où les réfugiés politiques se mélangent aux migrants économiques, les problématiques sont concentrées dans quelques arrondissements du nord-est parisien et le 13ème. Alors que la capitale concentre 40% des places d'hébergement de toute l'Ile-de-France et qu'ont été identifiés 7000 MIE en 2017 (contre 1000 en 2015), le système d'accueil est totalement saturé avec des campements régulièrement évacués puis reconstruits. A ce stade, une des principales difficultés rencontrées est le sort réservé aux personnes non prises en charge, qui vivent dans des jardins, squats et rues, avec les conséquences en matière d'hygiène publique, de sécurité et de salubrité. L'Etat apporte sur ces sujets des réponses contradictoires, largement en-deçà des



enjeux auxquels doit faire face la Ville au quotidien.

A Clermont-Ferrand, le public concerné vient pour l'essentiel des pays de l'Est de l'Europe (notamment d'Albanie) et d'Afrique subsaharienne (public de célibataires). Même si les places d'accueil ont été renforcées pour faire face à la demande, le 115 demeure saturé, avec une gestion au cas par cas, au coup par coup, souvent dans l'urgence. Malgré la mobilisation du réseau associatif, les nuitées d'hôtel sont nombreuses. Nombre de personnes et familles sont aujourd'hui dénuées de statut, avec des situations qui pèsent sur la tranquillité publique. Les relations avec la préfecture manquent de transparence, malgré l'existence d'un observatoire des migrations ad hoc, soutenu par le département, l'Etat et la Ville.

A Grenoble, il a été constaté, comme à Clermont-Ferrand, un nombre important de populations provenant d'Europe de l'Est et d'Afrique subsaharienne. L'instruction des dossiers prend beaucoup de temps pour les réfugiés demandeurs. Les dispositifs mis en place sont temporaires et précaires, avec des problématiques de squats et de campements. Les MIE sont nombreux sur la métropole grenobloise : ils sont soutenus par un réseau associatif dense, même si l'improvisation et la débrouille président fréquemment aux interventions. Il est pointé ici l'absurdité de personnes jouissant d'un CDI mais ne pouvant travailler, faute de statut.

Au total, il s'est dégagé de ces échanges l'impression, déjà ressentie lors de la réunion avec le député **Aurélien Taché**, d'un Etat naviguant à vue, sans boussole, entre improvisation et schizophrénie. Il en ressort un besoin de clarté et d'une nouvelle contractualisation/gouvernance territoriale, sur des bases transparentes et partagées : il importe avant tout de « passer d'une logique de l'urgence à une logique de process », selon les termes employés par un conseiller de la mairie de Paris.

Les débats ont, en outre, permis de faire émerger des bonnes pratiques locales que France urbaine veillera à transmettre et valoriser auprès du législateur et du gouvernement. Rappelons là que les grandes villes, intercommunalités et métropoles n'ont pas vocation à se substituer à l'Etat sur un dossier relevant, pour partie, de ses compétences régaliennes : elles sont, en revanche, légitimes à œuvrer, à ses côtés, pour offrir des conditions d'accueil dignes à celles et ceux qui ont quitté leur pays pour rejoindre la France et qui ont vocation à y résider de manière régulière et durable.

Il est à signaler que le préfet **Alain Régnier** a été nommé, le 24 janvier, en conseil des ministres, délégué interministériel à l'intégration des réfugiés, rattaché directement au ministère de l'intérieur. Il s'agit d'un geste fort du gouvernement : ce préfet est, en effet,

connu pour ses positions humanistes quant aux questions qu'il a eu à traiter sur l'hébergement des sans-abri et les campements roms.

Le sujet de l'accueil des migrants sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de France urbaine, mercredi 7 février : une position commune sur ce dossier sera recherchée, afin de proposer des amendements le cas échéant, lors de l'examen du projet de loi dédié au Parlement, au printemps.

Contact : [Emmanuel Heyraud](#)

[Refonte fiscale : le Comité des finances locales travaille un scénario tenant compte des exonérations de taxe d'habitation](#)

01 février 2018



Après avoir rappelé le cadre juridique, et plus précisément constitutionnel, relatif au principe d'autonomie financière et les ratios d'autonomie financière pour chaque catégorie de collectivités territoriales, le groupe de travail du CFL, de nouveau réuni le 30 janvier, a poursuivi ses réflexions sur des scénarii de refonte de la fiscalité locale qui s'inscrivent dans ce cadre normatif. Toutefois, dans la mesure où le débat sur la redéfinition de l'autonomie financière, dans le sens de l'affirmation d'une autonomie fiscale, est engagé par ailleurs, et notamment au Sénat, le groupe de travail du CFL a souhaité poser comme principe de pouvoir redéfinir ces notions dans la mesure où le contexte politique et budgétaire n'est plus le même qu'en 2004. Plus précisément, le CFL réaffirme son souhait que la fiscalité locale ne puisse plus être remplacée par des dotations.

Au-delà du contexte juridique, d'un point de vue budgétaire, le CFL a demandé à ce que dans les hypothèses de travail et les simulations, soient prises en compte les exonérations de taxe d'habitation qui aujourd'hui font l'objet d'une compensation de l'Etat. Outre l'accroissement du manque à gagner en cas de prise en compte de ces compensations, il s'agirait sans doute d'aborder, à travers la refonte de la fiscalité locale, la problématique des allègements fiscaux qui pourraient, à cette occasion, être remis à plat dans une logique budgétaire mais également afin d'abonder la volonté politique d'une responsabilisation partagée de l'Etat et des collectivités territoriales, et d'une plus grande lisibilité des politiques fiscales pour le contribuable. Cette remise à plat pourrait certes être engagée s'agissant de la taxe d'habitation, mais gagnerait, aux yeux de certains, à s'étendre à tous les impôts locaux.

Les membres du groupe de travail du CFL semblent très



allants sur le principe de la réaffectation de la taxe foncière des départements au bloc communal, bien que ce scénario ne soit pas soutenu, et l'on peut le comprendre, par les représentants des départements. Cette piste permet à la fois de rendre la fiscalité locale plus lisible du point de vue du contribuable et permet également d'établir une corrélation avec les compétences d'attribution des départements et la clause générale de compétence du bloc communal. Deux questions demeurent encore en suspens : d'une part, le partage du taux et du produit de taxe foncière entre la commune et l'EPCI, et d'autre part, sur l'avenir des exonérations de taxe foncière des départements qui pourraient être figées ou modifiées par le bloc communal.

Olivier Carré, maire d'Orléans, président d'Orléans métropole, a insisté sur le fait que les politiques publiques engagées par les collectivités territoriales ont connu, ces dernières années, d'importantes évolutions et qu'il serait désormais nécessaire de rétablir une cohérence dans les ressources locales. Et c'est dans ce cadre que l'hypothèse d'une réaffectation de la CVAE des départements vers le bloc communal doit être également examinée.

En outre, une fois le sujet de la taxe foncière des propriétés bâties plus ou moins acté, reste à déterminer les autres pistes de réforme permettant de combler le manque à gagner avec, en trame de fonds, la question du financement des AIS et des mineurs isolées qui peuvent bousculer les schémas financiers des départements et, par voie de conséquence, les scénarios d'ensemble.

Le CFL a de ce fait rediscuté des pistes possibles d'affectation de quote-part de produit national aux collectivités territoriales, aussi bien département que bloc communal, en examinant les éventuels leviers en matière de taux et d'assiette mais aussi les questions relatives à la péréquation. Pour l'heure aucun scénario ne semble privilégié : la TVA a pour avantage d'être dynamique mais une quote-part est d'ores et déjà reversée aux régions ; la CSG pose plusieurs problèmes juridiques de qualification qui peuvent être un frein dans son fléchage pour les collectivités même si elle aurait du sens pour les départements. Bien que cela semble peu réaliste, le CFL a néanmoins demandé une étude de faisabilité technique et juridique sur l'hypothèse d'un taux additionnel sur une part de CSG départementale.

Quoi qu'il en soit, s'agissant du bloc communal, toute forme de fiscalité transférée aboutira à une dilution des marges de manœuvre fiscale des élus, sur le volet taux et/ou le volet assiette, et ne leur permettra pas d'asseoir leur autonomie fiscale.

Dès lors, un scénario privilégiant la piste d'un impôt local résidentiel, ou contribution citoyenne, qui serait

notamment assis sur les 20% de foyers fiscaux non visés initialement par l'allègement de taxe d'habitation, en tenant compte potentiellement de leur capacité contributive, mérite d'être examiné. Sans pour autant que le produit d'une telle contribution puisse couvrir substantiellement le manque à gagner lié à la suppression de la taxe d'habitation, la contribution locale résidentielle, plus ou moins flat, plus ou moins symbolique, s'inscrirait davantage dans une logique de participation des ménages au financement des services publics locaux et de responsabilisation des élus locaux et des foyers concernés, d'autant que chacun s'accorde pour considérer que la concentration de l'impôt du bloc communal sur les seuls propriétaires n'est pas envisageable.

Contacts :

[Franck Claeys](#)

[Laurence Tartour](#)

[CCTDC : le secrétariat permanent reprend ses travaux](#)

01 février 2018



France urbaine et dix autres associations d'élus sont engagées dans une longue histoire de travail partagé avec les différents ministres de la culture et leurs cabinets et services sur l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires qui les concernent, par le biais du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel (CCTDC). Ce conseil a pour objectif d'améliorer le dialogue et de mettre en œuvre une consultation et une co-élaboration entre les collectivités et l'Etat sur l'actualité, les besoins et les projets liés aux politiques culturelles dans lesquelles s'impliquent les collectivités.

Le CCTDC avait été installé par **Catherine Trautmann**, alors ministre de la culture, en 1999, mais son activité est restée très faible pendant près de huit années. Relancé en 2008 par **Christine Albanel** dans le cadre des entretiens de Valois, il a pris une nouvelle dimension avec l'implication croissante du département de l'action territoriale (DAT) du Ministère de la culture, qui a compris la nécessité, à partir de l'action des DRAC, d'un meilleur dialogue avec les acteurs locaux de la mise en œuvre des politiques culturelles.

Le CCTDC consiste en l'organisation de deux plénières annuelles en présence de la Ministre, et de nombreuses réunions du secrétariat permanent (qui comprend uniquement les permanents des associations d'élus et le DAT du ministère) et des groupes de travail thématiques ouverts aux élus et techniciens qui épousent l'actualité et les besoins croisés du Ministère



et des collectivités.

En sommeil depuis l'arrivée de la nouvelle ministre, le secrétariat a repris ses travaux le 25 janvier 2018 et s'est accordé sur les points suivants :

Les groupes de travail existants qui sont maintenus

- Groupe sur les musiques actuelles, piloté par la DGCA : les contrats de filière restent à définir. Une réflexion sur les maisons communes de la musique sera relancée ;
- Enseignements artistiques et écoles d'art : la ministre insiste sur la nécessité de faire jouer pleinement la solidarité territoriale à partir des conservatoires, notamment dans les quartiers sensibles. Un groupe de travail y sera dédié.

Les nouvelles réunions thématiques

- Pass culture : ce sujet sera central et à l'ordre du jour de la plénière du CCTDC prévue le 26 mars.
- Lecture publique : la déclinaison de la mission Orsenna, ainsi que les récentes controverses sur la lecture en public et les droits d'auteur, feront l'objet d'un groupe dédié ;
- Festivals : Serge Kancel, inspecteur général au Ministère de la Culture, s'est vu confier une mission sur les festivals. Ce thème sera traité dans le cadre plus général de l'objectif assigné par la ministre à son ministère de développer une réflexion sur l'itinérance pour assurer ses missions dans les milieux les plus éloignés de la culture ;
- Contractualisation état/collectivité : le nouveau cadre contractuel que se propose d'adopter la ministre – et qui ressemble fort à la proposition faite par France urbaine dans son manifeste adopté lors de ses journées à Arras 2017 d'un contrat d'agglomération et d'expérimentation culturelle, doit être affiné pour intégrer les contraintes de chacun des signataires ;
- L'égalité femme/homme et la diversité : objectif central du ministère, cette thématique reste pourtant encore largement à explorer dans le cadre du CCTDC...
- La capitale française de la culture : demande récurrente de France urbaine, la capitale devrait être regardée de plus près par les services du Ministère.

Nouveauté dans le format, une seconde partie de la réunion du secrétariat a été ouverte aux professionnels de la culture pour que les échanges entre état et collectivités intègrent leur point de vue. Ont ainsi pu participer à la réunion le SMA (syndicat des petites structures de musique actuelle), le Syndeac (syndicat des entreprises artistiques et culturelles), le SNSP (syndicat national des scènes publiques), les forces musicales (syndicat des opéras et des orchestres), Profedim (Syndicat professionnel des Producteurs,



Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique), le syndicat national des arts vivants et la fédération des arts du cirque.

Deux nouveaux outils développés par le ministère de la culture ont été présentés à cette occasion :

La cartographie de la DGCA

Un outil en ligne, qui sera mis à disposition des DRAC, permettra d'identifier les zones où l'offre culturelle peut être défaillante, et qui seraient donc prioritaires pour être renforcées par le biais notamment de l'itinérance. Construit dans une démarche partenariale entre la DGCA, le DEPPS, et deux DRAC, l'outil sera prêt fin février.

L'atlas du DEPPS

L'atlas régional de la culture a fait suite au besoin local de données qui existaient mais qui n'étaient pas connues des acteurs. Ce sera maintenant une publication annuelle, améliorée en fonction des retours, [disponible à tout moment sur le site du DEPS](#). Les données ont en outre été envoyées au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour qu'elles soient intégrées dans l'observatoire des territoires du CGET, de manière à que les collectivités puissent concevoir leurs propres cartes à partir des jeux de données utilisés dans l'atlas.

Il ressort principalement de l'atlas que l'île de France, qui représente 18% de la population et 30% du PIB, reçoit 67% des dépenses du Ministère de la culture, en conséquence de quoi les collectivités territoriales réalisent 9,3 milliards sur le reste du territoire national.

Les professions culturelles sont essentiellement présentes dans les grands espaces urbains ; elles représentent 6,7% de l'emploi total à Paris, contre 2,2% pour l'ensemble de la France. De manière générale les professions culturelles se concentrent dans les métropoles, où elles représentent entre 4 et 6 % de la population de ces lieux.

L'atlas va intégrer une observation des dépenses à l'échelle de l'EPCI pour novembre 2018, avec une réflexion intégrant les problématiques d'accessibilité des équipements culturels (cf. la cartographie de la DGCA).

Contact : [David Constans-Martigny](#)



[Séquence inaugurale de la première promotion de l'IHEDM](#)

01 février 2018



La séquence inaugurale de la première promotion de l'IHEDM s'est déroulée les 10/11/12 janvier. L'intensité de ce lancement a frappé tous les participants.

Gérard Larcher, parrain de la promotion 2018, a reçu les auditeurs et l'encadrement de l'Institut à la Questure du Sénat. Encourageant les auditeurs à maintenir un haut niveau d'exigence il a plaidé pour des Métropoles moteurs de la croissance française et entraînant avec et autour d'elles les territoires associés.

Séminaires de travail, master class et échanges soutenus se sont succédé, sans temps morts. Ainsi la promotion a pu entendre **Jean François Carenc**, président du Conseil d'Orientation Scientifique de l'Institut, **Thierry Lajoie** et ses collaborateurs de Grand Paris Aménagement, **Etienne Tricaud**, président d'AREP et partenaire de cette session, **Benoit Quignon**, directeur général de SNCF Immobilier et ancien DG de la Métropole de Lyon. Enfin **Marc Lhermitte** associé EY, **Françoise Larpin** associée KPMG, **Marc Beaulier** associé Public Impact Management et **Olivier Landel**, délégué général de France urbaine ont conclu par une table ronde mêlant enjeux stratégiques essentiels et perspectives des Métropoles en ce début de 21^e siècle...

La promo 2018 se retrouvera les 8 et 9 février pour la visite de Métropole d'Orléans, à l'invitation d'**Olivier carré**. Elle participera également aux journées France urbaine des 5 et 6 avril à Dijon.

Découvrez l'[Interview filmée de Gérard Larcher](#), parrain de la promo 2018 et le [film inaugural](#) de la promotion 2018.

[Calendrier parlementaire semaine du 29 janvier 2018](#)

31 janvier 2018



Calendrier parlementaire
Semaine du 29 janvier 2018



Agenda

06 février 2018

[Commission Culture à Clermont-Ferrand, le 6 février 2018](#)

07 février 2018

[Conseil d'administration, le 7 février 2018](#)

07 février 2018

[Commission Santé France urbaine/AMF, le 7 février 2018](#)

21 février 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 21 février 2018](#)

28 février 2018

[Commission Sécurité, le 28 février 2018](#)

14 mars 2018

[Commission DDTE, le 14 mars 2018](#)

28 mars 2018

[Commission Education , le 28 mars 2018](#)

05 avril 2018

[Journées nationales de France urbaine - 5 & 6 avril 2018 à Dijon](#)

16 mai 2018

[Conseil d'administration, le 16 mai 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg119-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>